

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 29 mars 2024
Secrétaire de séance : André LABARTHE

Etaient présents 47 titulaires, 1 suppléant, 11 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Fabienne TOUVARD, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Michèle CAZADOUMECQ, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Frédéric LOUSTAU, Jean-Paul PORTESSÉNY, Pierre BAHOU, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Jacques MARQUÈZE,

Suppléant : Jérôme PALAS (suppléant de Michel CONTOU-CARRERE)

Pouvoirs : Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU à Alexandre LEHMANN, Ophélie ESCOT à Jacques MARQUÈZE, Jean-Michel IDOÏPE à Anne BARBET, Claude BERNIARD à Laurent KELLER, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Jean CONTOU-CARRÈRE à Flora LAPERNE, Philippe GARROTE à Dominique QUEHEILLE, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Stéphane LARTIGUE à Bernard UTHURRY, Bruno JUNGALAS à Daniel LACRAMPE,

Absents : Jean-François CASAUX, David MIRANDE, Marie-Pierre CASTAINGS, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Philippe SANSAMAT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Cédric PUCHEU, Sandrine HIRSCHINGER, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Patrick MAILLET, Muriel BIOT, Martine MIRANDE, Christophe GUERY,

J-L. ESTOURNES expose :

La Communauté de Communes du Haut-Béarn est appelée à verser chaque année des subventions et participations à des organismes privés et publics pour l'exercice des missions qui relèvent de ses compétences.

Ainsi, pour 2024 il vous est proposé d'attribuer les montants suivants :

- Organismes et associations liés à l'administration générale :
 - La Fibre 64 : 22 927.26 € de subvention de fonctionnement
 - Pôle métropolitain « Pays de Béarn » : 42 038. 91 €
 - Comité d'Action Sociale Intercommunal : 11 800 €

- Organismes et associations à vocation économique :
 - Syndicat Mixte de l'Aéroport Pau-Pyrénées : 39 000 €
 - Cinéma (Loi Sueur) : 30 000 €
 - Aéroclub : 22 500 €
 - Initiative Béarn : 4 950 €
 - Béarn Adour Pyrénées : 1 200 €
 - Association de Droit à l'Initiative Economique (ADIE) : 3 500 €
 - AÏD'O' Béarn : 1 000 €
 - Vache Béarnaise : 2 000 €
 - Association des éleveurs transhumants des vallées béarnaises (AETVB) : 3 892.97€
 - Mangez béarnais : 1 555 €
 - Union des Producteurs Fermiers 64 : 2 600 €
 - Association des Acteurs Économiques du Piémont Oloronais (AEPO) : 6 000 €
 - CIVAM : 1 195 €
 - Association Régionale des Eleveurs Ovins et Laits d'Aquitaine : 5 532.80 €
 - Ossau Iraty : 1 000 €
 - Nexity : 310 €
 - ZAP des gaves : 1000 €

- Organismes et associations d'enseignements artistiques :
 - Ecole de musique intercommunale : 137 516.00 €

- Organismes et associations liées au développement social
 - Mission Locale : 109 668,76 €
 - Conseil départemental d'accès au droit 64 (CDAD 64): 6 000 €
 - Association Transition : Clauses sociales et Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) – 16 612.50 €
 - Espace de Vie Sociale « Notre Dame » : 15 000 €
 - EAJE Grain de Soleil – 24 232,80 €
 - EAJE Les Poquetets – 21 587,76 €
 - ALSH Sports et Loisirs – Ogeu les Bains : 23 826,88 €
 - ALSH Oloronais : 133 000€

Les crédits budgétaires sont prévus au Budget Primitif 2024.

Les subventions et participations supérieures à 23 000 € font l'objet d'une convention spécifique.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 53 voix pour, par 1 voix contre (P. BAHOUM), et 5 abstentions/nuls/blancs/non-participations (B. AURISSET, M. CLOT, A. BERNOS, C. LECOMTE, A. QUINTANA),

- AUTORISE le Président à verser les subventions et participations susvisées pour l'année 2024 et à signer les conventions ou avenants nécessaires,
- ADOPTE le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 10 avril 2024
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Signé AL

André LABARTHE

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY